



Association Loi 1901
Reconnue d'intérêt général à caractère culturel
Mairie – Rue de la Gare
72440 St-Michel-de-Chavaignes
06.84.30.90.35
contact@mains-d-art.fr
www.mains-d-art.fr

REGLEMENT DU SYMPOSIUM
CINQUIEME SYMPOSIUM INTERNATIONAL
DE SCULPTURE MONUMENTALE SUR PIERRE OU EN METAL
4 JUILLET - 20 JUILLET 2025 à ST-Michel-de-Chavaignes (Sarthe)
- France
THEME LIBRE

ARTICLE 1 : ORGANISATION

* Le symposium de sculpture sur pierre (de Tercé, calcaire) ou en métal est organisé par l'association « Comité Mains d'art »

* En 2025, **il sera réservé uniquement aux femmes** pour honorer le 200^{ème} anniversaire de la naissance d'Hélène Bertaux, Artiste du 19^{ème} siècle. En 1881, elle crée « l'Union des Femmes Peintres et Sculptrices » pour permettre aux femmes d'accéder au Statut d'Artiste. Après un combat de longue haleine, les femmes seront enfin admises à l'Ecole Nationale des Beaux-Arts(en 1897) et pourront participer au Prix de Rome.

* L'ouverture de la manifestation aura lieu le Vendredi 4 juillet 2025 à 19h suivie d'un apéritif offert par la municipalité.

Les artistes sélectionnées devront impérativement être présentes pour l'ouverture.

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE TRAVAIL - ASSURANCE

- * Le symposium débutera le Vendredi 4 juillet à 19h.
- * L'association fournira :
 - Pour les sculptures sur pierre : les blocs de pierre calcaire de Tercé (86800) épannelés 6 faces (Dureté MOHS : 3,5 - Densité Kgs/m³ : 2,050), (200*80*80).
 - Pour les sculptures en métal : le métal nécessaire pour le projet.
- * Les sculptrices travailleront en présence du public, au gîte de la Métairie à Saint-Michel-de-Chavaignes).
- * Elles répondront aux questions du public venu à leur rencontre et contribueront ainsi à l'animation du symposium et à la découverte de leur art.
- * L'utilisation d'outillage électrique sera permise.
- * Les sculptrices devront apporter leur outillage personnel, **notamment les disques diamant ou le poste à souder.**
- * Un compresseur collectif sera à disposition.
- * Les sculptrices devront être présentes sur site tous les jours de 9H00 à 12H00 et de 14H00 à 18H00 minimum.
- * Le Symposium aura lieu quelques soient les conditions climatiques.
- * Dimanche 20 Juillet : cérémonie de clôture et remise des diplômes aux sculptrices au titre de leur participation. **La présence des sculptrices est obligatoire.**
- * Les sculptrices auront le droit à une journée de repos.

ARTICLE 3 : RESPONSABILITÉ

- * L'artiste travaille sur son emplacement sous sa propre responsabilité et veille à la sécurité de son entourage.
- * Les sculptrices sélectionnées devront fournir une attestation d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle et tous documents assurant de sa protection sociale.

ARTICLE 4 : NOURRITURE - HEBERGEMENT - FRAIS DE DEPLACEMENT

- * Les repas (1 petit déjeuner et 2 repas par jour) ainsi que l'hébergement sont pris en charge par le Comité Mains d'art du 4 juillet au 20 juillet 2025 (possibilité d'hébergement jusqu'au lundi 21 juillet). Dès leur sélection, les artistes devront préciser si elles ont un régime alimentaire particulier.
- * Les frais personnels tels que téléphone, boisson hors repas etc... seront à la charge des participantes.
- * Les assistants ne seront pas admis ainsi que les personnes accompagnatrices.

ARTICLE 5 : DATE ET CONDITIONS DE DEPOTS DES CONDIDATURES

- * La candidature est gratuite.
- * La date limite de réception des dossiers de candidatures est fixée au 15 Octobre 2024.
- * Le dossier papier devra être envoyé à l'adresse postale de l'association, mais l'inscription par mail est possible.
- * Tout dossier incomplet ne sera pas examiné par le jury.

ARTICLE 6 : COMPOSITION DU DOSSIER

Le dossier sera obligatoirement composé :

- * Du présent règlement daté et signé, constituant un engagement de participation au symposium **sur la totalité de la durée** de celui-ci en cas de sélection.
- * Du CV avec les coordonnées.
- * De croquis ou photographies du projet.
- * D'un court texte expliquant la démarche artistique et les motivations de la sculptrice.

- * De quelques photos, coupures de presse, références représentatives de l'ensemble de l'œuvre de la sculptrice sur le travail de la pierre ou du métal.
- * De photographies d'au moins une sculpture monumentale déjà réalisée.

ARTICLE 7 : SELECTION DES CANDIDATES

- * L'association Mains d'art nommera un comité de sélection composé d'artistes et de membres de l'association afin de choisir les 5 candidates.
- * La liste des candidats sélectionnés sera communiquée vers le 30 octobre 2024 sur le site internet (<http://www.mains-d-art.fr/>) et par mail.
- * L'organisateur se réserve le droit de modifier le nombre de sculptrices.

ARTICLE 8 : INDEMNITES

Chaque sculptrice recevra une indemnité de 2500 (deux mille cinq cents) euros à la fin du symposium.

- * Les frais de déplacement des sculptrices, en rapport au lieu de résidence seront remboursés sur présentation de justificatifs originaux (titres de transport, carburant, péage, etc) dans la limite de 400 euros.
- * Aucune autre indemnisation ne pourra être réclamée.

ARTICLE 9 : EXPOSITION

* Chaque sculptrice aura la possibilité de faire connaître son travail en exposant plusieurs sculptures dans une salle d'exposition gardée par des bénévoles. L'exposition sera ouverte au public aux heures habituelles des lieux. L'installation des sculptures se fera sous la responsabilité des sculptrices. Fin de l'exposition le 20 juillet 2025.

- * L'association Mains d'art décline toute responsabilité quant aux dommages et aux vols que les œuvres pourraient subir.
- * Il est demandé aux artistes d'assurer leurs œuvres tant pour l'exposition que pour le transport.

ARTICLE 10 : CAUTION

* Chaque artiste sélectionnée devra envoyer un chèque de caution de 400 euros (non encaissé) pour valider sa participation. Ce chèque sera restitué après sa participation au Symposium. Dans le cas où la sculptrice ne pourrait réaliser son œuvre du fait de son absence, de manque de sérieux dans son travail, ou pour toute autre raison, le contrat d'engagement sera rompu immédiatement, ce qui signifie l'encaissement du chèque et la fin de la prise en charge de l'hébergement et de la restauration. Dans le cas d'absence pour des raisons valables et avec justificatif (décès, maladie) le chèque ne sera pas encaissé.

ARTICLE 11 : DROITS D'AUTEURS ET DE PROPRIETE INTELLECTUELLE

* La sculpture issue du symposium deviendra propriété de l'association « Comité Mains d'Art » qui se réserve le droit de transférer la propriété de cet œuvre à la commune d'accueil, la sculptrice l'autorisant. L'artiste ne conserve que le droit moral.

* Les projets, les maquettes ainsi que les éventuelles publications des photos des œuvres à titre d'information, de publicité ou d'édition, deviendront la propriété de l'association organisatrice « Mains d'art ». A cet égard un contrat de cession des droits d'auteur sera signé par l'artiste qui ne conservera que son droit moral.

* Pendant et après le symposium, les sculptrices ne pourront pas s'opposer à la prise et à la diffusion de photographies, de films ou autres supports.

ARTICLE 12 : DEMANDE PARTICULIERE

* Nous mettons en place une tombola afin de financer une partie de l'évènement. C'est pourquoi nous demandons aux participantes d'apporter/réaliser une petite sculpture qui servira de lot pour les gagnants de la tombola.

Nom :

Prénom :

Date :

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

Le règlement du symposium est consultable sur le site www.mains-d-art.fr

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

5ème Symposium International de Sculpture Monumentale sur Pierre ou en Métal
du 4 au 20 juillet 2025 à Saint-Michel-de-Chavaignes (Sarthe – France)

Thème libre

NOM :
Prénom :
N° SIRET :
ou Chambre des métiers (lieu et N°) :
ou Association artistique :
ou autres (préciser) :
N° Sécurité Sociale :
Adresse :
.....
Code Postal & Ville : Nationalité :
Pays :
Tél :
E-mail :
Site internet et/ou blog :
Je m'engage à respecter toutes les conditions figurant dans le règlement du 5ème Symposium
International de Sculpture Monumentale en pierre ou en métal dont j'ai pris connaissance.

Fait à Le
Signature :

Dossier à renvoyer signé et complété avec le règlement signé avant le 15 octobre 2024 à :

contact@mains-d-art.fr

Association « Comité Mains d'Art » :
Mairie – rue de la gare
72 440 Saint-Michel-de-Chavaignes